

**ECHEC AU GOUVERNEMENT**  
M. RAOUX. — La Commission repousse l'amendement.  
M. CHATELAIN. — Il y aurait peut-être l'ensemble du projet et la Chambre voterait l'amendement de M. Hugué.  
Par 204 voix contre 238, l'amendement est voté.  
M. PÉLÉRIER. — Après cela, il n'y a plus qu'à nous en aller.  
M. CHATELAIN demande ensuite à la Chambre de tenir des séances supplémentaires pour permettre la discussion du projet.  
Par 270 voix contre 261, la Chambre repousse les séances de mardi et décide de s'ajourner mercredi prochain.  
Un amendement de M. Sireyjol concernant l'exception de l'impôt sur le revenu aux chefs des exploitations agricoles, cultivant leurs terres avec un domestique, est repoussé à la demande du rapporteur.  
La séance est levée à 6 h. 55 et renvoyée à mardi.

**Les affaires d'Orient**  
**VERS LA SOLUTION**  
Une nouvelle conférence à Berlin  
Berlin, 1er mars. — L'impression optimiste persiste dans le milieu diplomatique malgré les retards qu'entraîne l'intervention russe. On paraît revenir, ici, à l'idée de la Conférence internationale pour consacrer ou achever les ententes partielles. L'hypothèse d'une convocation de cette conférence à Berlin pour n'être encore l'objet d'aucune indication officielle, paraît favorablement accueillie par la chancellerie. On estime, en effet, que l'Autriche accepterait plus aisément de prendre part à une conférence réunie à Berlin, où, dans l'excellent état actuel des relations avec la France et la Grande-Bretagne, sa puissance n'hésiterait à se rendre.

**La démarche russe et l'Allemagne**  
Berlin, 1er mars. — On déclare dans les milieux diplomatiques allemands autorisés, accueillir avec sympathie la réponse du gouvernement russe et la communication serbe. On estime qu'un progrès sensible s'est par là manifesté dans la question serbe.  
La Serbie voit s'évanouir ses espérances dans l'appui éventuel de la Russie quant à ses prétentions territoriales, et c'est ce qui importait le plus.  
La démarche de la Russie n'entraîne, d'ailleurs, en rien, dit-on, la liberté d'action des puissances, qui, de la façon qu'elles l'entendront, pourront continuer à Belgrade qu'elles partagent le point de vue russe.  
Si les puissances sont unies sur le fond, la question de forme devient secondaire.

**LA GRÈVE DE MAZAMET**  
**ON REDOUTE DES TROUBLES**  
Les ouvriers surexcités. — Les mesures d'ordre, quelques désordres : deux maisons assiégées.  
Mazamet, 1er mars. — La grève des ouvriers délaissés prend de grosses proportions.  
Les chômeurs, au nombre de plus de deux mille, manifestent violemment dans la rue et on craint de graves désordres.  
Le préfet, le sous-préfet, le procureur et le juge d'instruction, sont sur les lieux.  
Deux cent quinze gendarmes à cheval, 110 gendarmes à pied, un escadron de dragons et un escadron de hussards, sont continuellement des patrouilles.  
Les grévistes qui voient de mauvais œil ce déploiement de forces sont très surexcités. Les femmes sont les plus ardentes à résister à la consigne donnée par l'autorité, de ne pas former des groupes.  
Une patrouille chargée de disperser un groupe, a été obligée de reculer devant l'attitude de quelques-unes qui se couchent devant les chevaux menaçant de se faire écraser. Cette attitude a eu pour premier résultat de déchaîner la fureur de quelques grévistes, qui ont fait le siège de deux maisons de patrons.  
Les portes et les fenêtres ont été brisées.  
Les patrons pour se défendre, ont dû faire usage de leurs armes.  
Ce qui complique les difficultés, c'est le désaccord qui existe entre la Chambre de commerce et l'autorité préfectorale.

**La gymnastique séditieuse**  
La pression gouvernementale. — L'exposition de Nancy et la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France  
Nancy, 1er mars. — Les patronages catholiques de France ont constitué une Fédération de tous leurs groupements qui s'occupent de gymnastique et de sport. Cette Fédération, qui s'intéresse rigoureusement toute action politique ou religieuse, est présidée par M. le docteur Michaux, chirurgien des hôpitaux, et son secrétaire est notre très distingué confrère, M. Charles Simon.  
Cette Fédération avait organisé une grande fête de gymnastique dont la date était fixée au 1er et au 2 août et qui devait constituer le clou des réjouissances de l'Exposition internationale de l'Est que prépare la ville de Nancy. En acceptant de participer à la grande fête de gymnastique, la Fédération des patronages n'avait fait que répondre à l'invitation de la municipalité de Nancy, invitation qui avait, d'ailleurs, été adressée à toutes les sociétés de gymnastique.  
On apprend aujourd'hui que le concours de gym-

naristique est supprimé du programme des fêtes. La population nancéenne a appris avec stupor cette décision, mais elle en a aussitôt saisi le mobile. Le gouvernement est intervenu, en effet, auprès de la municipalité de Nancy et a exigé, sous peine d'un boycottage absolu de l'Exposition, que la Fédération des Patronages fût exclue du concours. La municipalité a dû s'incliner pour ne pas sacrifier les intérêts généraux de la population, et, comme on le sait, la Fédération n'était pas venue à Nancy, elle a supprimé la fête de gymnastique elle-même.

**L'affaire Sackville-West**  
**A qui l'héritage de lord**  
Madrid, 1er mars. — L'affaire Sackville est venue aujourd'hui devant le tribunal de Madrid.  
On sait qu'elle consiste en la revendication de l'héritage de lord Sackville par son fils d'un mariage secret du noble lord avec une danseuse espagnole au moment où il était conseiller de l'ambassade d'Angleterre à Madrid, revendication qui est combattue par l'héritier actuel, le neveu de lord Sackville qui prétend que son oncle n'a pu valablement reconnaître son fils, la danseuse étant déjà mariée à un Espagnol au moment où lord Sackville décida de l'épouser.  
L'affaire tourne autour du certificat de ce premier mariage qui se trouve dans la paroisse de San-Miguel à Madrid. Le registre aurait été, dit-on, raturé pour les besoins de la cause. Mais les experts ne sont pas d'accord sur l'inscription primitive.  
Le registre aurait été altéré par l'employé de l'église, nommé Holphen, parent de la danseuse, et José Sanchez Alonso, employé du greffe paroissial.  
Une centaine de témoins sont appelés à déposer.

**Un coup de théâtre**  
Grenade, 1er mars. — Un homme habitant la commune de Pomilla s'est présenté à la rédaction du journal « El Defensor », et a déclaré qu'il était le fils aîné de lord Sackville, et que ce dernier l'avait confié à une paysanne nommée Trinidad Rodriguez Jimenez, pour l'élever. Il a ajouté qu'il y a douze ans, il avait fait un extrait de son acte de baptême à la paroisse Saint-Alphonse à Grenade.  
Il a assuré, enfin, avoir tous les moyens de prouver son origine et son identité.

**AU MAROC**  
**Les puissances et Moula-Hafid**  
Londres, 1er mars. — On mande de Tanger au « Morning Post » :  
Le bruit court que la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne auraient l'intention de faire de vastes acquisitions de terrains pour développer des régions placées nominativement sous la souveraineté de Moula-Hafid, mais qui, en fait, sont indépendantes et s'étendent d'Agadir à l'Adrar.  
On craint, dans les milieux marocains, que l'accord franco-allemand ne contienne des concessions secrètes en faveur de l'Allemagne et des droits préférentiels en dehors du Maroc proprement dit.  
Une grosse émotion règne à Marakech.

**Une garnison éprouvée**  
La typhoïde à Cherbourg. — Les mesures prises par M. Chéron  
Cherbourg, 1er mars. — M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, est venu hier à Cherbourg, en raison de la grave épidémie de typhoïde qui sévit dans la garnison. On a constaté 119 cas et 53 décès.  
M. Chéron a visité les casernes et les hôpitaux, il en a constaté la gravité et les dangers. Il a en outre engagé à la troupe les débris de boisson de Cherbourg et de quatre communes de la banlieue.  
Cette mesure cause un grand mécontentement parmi les débiteurs qui ont décidé de résister en tenant leurs débits ouverts à la troupe.

**Le V<sup>e</sup> Congrès diocésain de Paris**  
Le travail des femmes à Paris  
Paris, 1er mars. — Le V<sup>e</sup> Congrès diocésain de Paris s'est ouvert hier matin, à neuf heures, dans la grande salle de l'Institut catholique de Paris.  
Environ 800 personnes se pressent dans la salle. Sur l'estrade, Mgr Amette, archevêque de Paris, à ses côtés, Mgr Odélin, vicaire général, et Mgr Baudrillard, recteur de l'Institut catholique, une vingtaine de curés de Paris, MM. le comte d'Haussonville et le comte de Mun, de l'Académie française, M. Georges Piot, de l'Institut, l'amiral de Cuverville, sénateur, des conseillers municipaux, etc., etc.  
Mgr Odélin rend compte d'abord des résultats obtenus depuis le dernier congrès. Plus de 40 comités paroissiaux ont été fondés, des écoles libres ont été bâties, des patronages créés, etc.  
On aborde ensuite le programme de la séance : « Le travail de la femme à Paris. » Successivement, on entend un rapport de Mlle d'Herouville sur l'« ouvrière à l'atelier », de Mlle de Vilmoren sur les « Maisons de famille », et de Mme Beyle sur les « restaurants féminins ».

Une discussion très intéressante s'élève ensuite à propos du rapport de M. l'abbé Mény sur les

travaux de la femme qui travaille à domicile. L'abbé Mény cite des chiffres navrants : les pauvres femmes qui travaillent chez elles et doivent élever leurs enfants ou soutenir de vieux parents, sont payées à des prix de misère, 15 ou 20 sous par jour pour huit heures de travail. Pour remédier à un tel état de choses, MM. Raoul Joy, l'abbé Mény et le comte de Mun proposent le vote d'une loi ; MM. Hubert-Valleron et le comte d'Haussonville préfèrent l'initiative privée.  
La séance de l'après-midi a été consacrée aux syndicats féminins.

**CHRONIQUE SOCIALE DE FRANCE**  
Un de nos compatriotes, l'abbé Chantry, vient d'inaugurer dans la « Chronique Sociale de France » numéro de février, la série des enquêtes, que cette revue se propose de poursuivre chaque mois. C'est avec joie que l'auteur cite les œuvres rassemblées à l'Institut Populaire de l'Épave : Œuvres d'éducation sociale, œuvres de bienfaisance sociale, œuvres d'organisation sociale. Toutes les classes collaborent, la famille est renforcée, la profession enseigne des devoirs nouveaux.  
Dans le même numéro, l'abbé Thellier de Ponceville résume en des pages heureuses l'appel de dévouement civique que jette aux catholiques la « Chronique Sociale » et l'abbé Guarriguet achève une étude fort complète sur la valeur sociale de l'Évangile.  
Les notes d'un social, signées Max Turmann sont consacrées au « Mouvement social catholique dans la province de Québec, au Canada. M. Hanotieau donne sur les « Choses de Belgique » d'intéressants détails : mouvement syndical, durée du travail, droits des fonctionnaires, etc. Les « Évolutions d'Italie » sont présentées par Romain. Signalons encore « Les réflexions sur l'emploi du temps » de l'abbé Beaupin, utiles aux membres des groupes d'Études.

« Les faits sociaux du mois » sont présentés par Jacques Tourneur de la « Jurisprudence Sociale » est notée par Ch. Bouclet. Il n'est pas jusqu'aux Miettes de l'Action qui soient très originales.

**FIANÇAILLES DE MISS ROOSEVELT**  
New-York, 1er mars. — On annonce de Boston les fiançailles de miss Edith Roosevelt à M. William Phillips, attaché au ministère de l'Intérieur.  
Miss Edith passe pour la plus jolie des filles du président de la République. Elle est âgée de vingt ans, elle est grande, de belle prestance, blonde aux yeux bleus, c'est une amazone accomplie et une femme de sport ; elle est très populaire à la White House ; M. William Phillips sort de l'Université d'Harvard ; il a résidé à Pékin, au Japon, et à Londres, lorsque M. Choate y était ambassadeur. Le mariage aura lieu prochainement.

**UN DRAME DE LA MER**  
Cinq cadavres dans un canot de sauvetage. — Est-ce le « Condor » qui aborda l'« Australia »  
Alger, 1er mars. — On se rappelle l'abordage qui se produisit le vendredi 12 février, à 3 heures du matin, entre le vapeur belge « Australia » et un voilier inconnu.  
Le capitaine du vapeur autrichien « Austria », arrivé aujourd'hui à Alger, rapporte que le 27 février, à huit heures du matin, l'équipage aperçut un canot de sauvetage portant le nom de « Condor », de Londres, contenant cinq cadavres dont l'un glissa hors du canot, lorsque le vapeur approcha. L'état de décomposition de ces cadavres laisse croire qu'ils se trouvaient là depuis longtemps. Le canot était rempli d'eau, il avait un mit avec une voile mal attachée. Après nous être assurés, dit le capitaine, qu'il était trop tard pour apporter une assistance quelconque nous avons relevé la position exacte du canot, et nous avons continué notre route vers Alger.  
Le canot était à environ 20 milles d'Oran, entre les îles Habibas et le cap Falcon.  
Le capitaine de l'« Austria » a déclaré qu'étant donné le départ des Agaves du trois-mâts « Condor », le 27 janvier, il y aurait de fortes présomptions, en considérations de la route que suivait ce navire, qu'il se trouvait le 12 février dans les parages où se produisit l'abordage avec l'« Australia ».

Le « Condor » était un trois-mâts ayant navigué longtemps sous pavillon anglais. Il appartenait depuis peu à la maison d'armement italienne Giordano Laura & Fiarro, du port de Castellmare. Le « Condor » faisait un voyage du Chili à Fiume avec un chargement de nitrate.  
**La production du pari mutuel**  
Paris, 1er mars. — Le prélèvement du pari mutuel pour 1908, a produit quatre millions six cent mille francs.  
La province en recueillera deux millions neuf cent cinquante mille, et Paris, un million quatre cent vingt-cinq mille.

**CHOSÉS ET AUTRES**  
— Mon Dieu, que je suis bête !  
— Ça, c'est vrai.  
— Vous êtes un impertinent.  
— Mais puisque c'est vous qui le dites vous-même.  
— Je le disais sans le penser.  
— Et moi, je le pensais sans le dire.  
— Rien ne t'êche, rien ne lave comme le sang.  
Roux.

**Serait-on en présence d'un drame épouvantable ?**  
Six personnes ont été empoisonnées subitement de l'aphysie  
Lyon, 1er mars. — Un drame un peu mystérieux s'est déroulé dans la soirée d'hier à Vaize, 62, rue de la Pyramide, où habite une femme, la Vve Descurra, mère de six enfants.  
Son fils aîné, qui est malade, arrivait ce soir en permission, lorsqu'il trouva la porte close. L'ayant ouverte de force, il découvrit sa mère, ses quatre sœurs et son jeune frère asphyxiés par un poêle chauffé de charbon de bois qui brûlait au milieu du logis.  
Des soins immédiats ont ramené tout le monde. Seule, une des fillettes, la petite Marthe, âgée de douze ans, est dans un état alarmant. Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu. Deux des jeunes filles sont allées à la Charité. La mère et la fille aînée, Pauline, ont été laissées chez elles.  
S'agit-il d'un simple et banal accident ou d'une tentative de suicide ? C'est ce que l'on ne peut encore savoir pour le moment ; mais on penche cependant pour cette dernière hypothèse, en raison de certains indices qui font croire que ce drame est dû à la misère.

**AUTOMOBILISTES, par les temps humides, ne roulez pas sans l'ANTI-DERAPANT VITTO, 15, rue du Ballon, à Saint-Maurice, Lille.**

**FAITS DIVERS**  
**UNE ARRESTATION PAR TELEGRAPHE SANS FIL**  
Nous signalons avant-hier l'arrestation, à Lyon, d'une bande de redoutables malfaiteurs qui avaient pour chef Camille Petitjean, auteur de nombreux vols et cambriolages et recherché par une quinzaine de parquets de province.  
Un de ses complices, l'Anglais Corman, avait réussi à s'échapper au cours de la lutte qu'avait dû engager avec lui le bandit lyonnais.  
Or, M. Sébille télégraphia le signalement de Corman à tous les ports d'où l'on peut gagner l'Angleterre. Malheureusement, la dépêche destinée à Dapce n'y arriva qu'après avoir subi le contre-coup du paquebot pour Newhaven. M. Sébille songea alors à employer la télégraphie sans fil. La tentative eut un plein succès. Corman fut arrêté dès l'arrivée du paquebot à Newhaven et remis aux mains des autorités anglaises.

**ARRESTATION D'UN ANCIEN CONSEILLER GÉNÉRAL**  
En vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Clermont, le gendarmier de Pont-du-Château a mis en état d'arrestation M. Huguet, directeur du « Progrès agricole », ancien conseiller général au canton de Saint-Amand.  
Les faits qui ont motivé cette arrestation sont assez complexes.  
Depuis longtemps le « Progrès agricole », société par actions pour la fabrication d'engrais et d'instruments aratoires, était dans une situation obérée. Le 31 décembre dernier, à la demande de la Société générale, créancière d'une forte somme, le tribunal de commerce de Billom prononça la faillite de « Progrès agricole », en fixant la date au 31 août. M. Huguet fit appel. Mais la semaine dernière, la Cour de Riom confirma le jugement du tribunal de Billom, en reportant la date de la faillite au 31 juillet.  
Le report constituait déjà un fait très grave, car c'était le 31 juillet et le 31 août, la société avait émis des obligations hypothécaires.  
Il y a quelques jours, deux plaintes, émanant l'une de la Société générale, l'autre du Comptoir d'escompte, arrivèrent au parquet de Clermont. Cette fois, M. Huguet était accusé :  
1° D'avoir donné en warrant à la Société générale des marchandises déjà warrantées au profit du Comptoir d'escompte ;  
2° D'avoir détourné la plus grande partie de ces marchandises ainsi warrantées en double.  
M. Huguet fut mandé devant le juge d'instruction qui recueillit ses explications. Mais celles-ci furent si insuffisantes qu'un mandat d'arrêt fut lancé.  
M. Huguet fut arrêté au lieu dit « Progrès agricole » à deux heures cinquante mille francs.

**L'ŒIL DE GAMBETTA**  
En 1867, Gambetta, dont on des yeux était depuis longtemps malade, avait dû se résoudre à une opération chirurgicale. C'est l'oculiste Vecker qui traita son œil. L'opération réussit, mais l'œil droit, qui remplaça d'ailleurs par un œil artificiel, dont Gambetta disait lui-même qu'il lui allait « au point de faire illusion ».  
Un élève de l'oculiste Vecker, qui assistait son maître dans l'opération, recueillit l'œil de l'aveugle et le revêtit d'un verre. Les années passèrent, et Gambetta devint l'illustre homme d'État que l'on sait. L'élève de Vecker, devenu à son tour oculiste apprécié, mourut et son fils, qui est cette étrange et sainte relique chirurgicale excita la convoitise d'un Américain riche qui l'acheta fort cher.  
L'œil de Gambetta est donc en Amérique, toujours inclus dans un petit boîtier. Mais la famille du grand orateur s'occupe de négocier avec le possesseur de cette relique, qu'elle voudrait racheter.  
Au jour prochain du transfert des cendres de Gambetta dans le caveau qui prépare la ville de Nice, l'Amérique aura sans doute rendu cet objet de collection... un peu macabre vraiment.

**UNE TROUVAILLE DE 820 FRANCS**  
Paris, 1<sup>er</sup> mars. — Deux valets de chambre qui rentraient chez eux hier, vers dix heures du soir, les nommés Lamy et Cocquandot, ont trouvé sur la chaussée, en face le n° 55 de la rue Pierre-Charon, un rouleau de 41 rouleaux de 20 francs enveloppés dans un fragment de papier portant le timbre du Crédit lyonnais. Ces deux hommes se servirent aussitôt porté leur

trouaille au poste de police de la rue de La Boétie, où M. Baudin, commissaire au quartier, les a félicités et a envoyé l'argent à la préfecture de la police.  
**LE LION ET LE TIGRE**  
Une ménagerie vient de s'installer dans un village pour exposer pour deux semaines les fauves les plus féroces de toute la création. Un homme sans travail se trouve à passer par là et demande au patron de l'embaucher pour faire le tigre.  
— Sais-tu tigre ? lui demanda le directeur de la ménagerie.  
— Non ! Mais ! répond l'homme au patron, je suis comme un lion et un tigre.  
— Comment donc ?  
— C'est bien, je t'embrasse !  
Le nouvel employé commença par aider son patron à écorcher un lion trépassé la veille. Lorsque l'opération fut terminée, le patron ordonna à son fils d'aller écorcher la peau qu'il rambrouter ensuite de manière à donner l'illusion d'un fauve bien vivant et terrible à voir.  
Le lendemain dans la cage et plus vite que ça !  
Une fois en cage à double tour, le pauvre diable avait pour consigne de tigre, de secouer les barres de fer et enfin de se conduire en tout, au moins devant les spectateurs, comme un vrai lion enragé. Il le fit avec un tel entrain et une telle ardeur que, dans son sèle à vouloir dépasser la nature elle-même, il abattit, d'un coup malheureux, la cloison qui le séparait du tigre, un vrai tigre fou, ce que le résultat qu'il s'en était attendu, un mouvement général.  
Cet accident, auquel notre pauvre diable ne s'était, certes, pas attendu, mit fin à sa bravoure, d'autant plus qu'il voyait dans sa terreur le tigre s'appuyer à lui sauter à la gorge et de ne faire qu'une seule bouche.  
Ne trouvant aucune issue à sa prison, le roi du félin se retire dans un coin de sa cage et, croyant son dernier moment arrivé, il ne regrette plus son métier à bruler : Au secours !!! Au secours !!! Au secours !!! Au secours !!!  
— Qu'est-ce à brailer comme ça, entend-il enfin de la cage voisine, ne vois-tu donc pas que je suis tigre comme t'es lion, espèce de bourrique !

**RIXE ENTRE CIVILS ET COLONIAUX A TOULON**  
Toulon, 1er mars. — Au cours d'une bagarre qui a éclaté entre des civils et des soldats du 2<sup>e</sup> colonial, deux de ces derniers ont été blessés grièvement. L'un d'eux a été transporté à l'hôpital.  
**LES PERCEURS DE MURAILLES**  
Au cours de la nuit de vendredi à samedi, des cambrioleurs ont démolit, sur une surface de deux mètres carrés, le mur de l'édifice de M. Harriot, notable à Châteauneuf-d'Auxois. Ce mur mesure cinquante centimètres ; il est constitué de matériaux très résistants.  
M. et Mme Harriot, couchés non loin de là, n'ont rien entendu. Des bouillottes contenant un narcotique ont été jetés dans les murs et ont fait un bruit qui a éveillé les deux époux. Ils se sont levés et ont aperçu quatre cents kilos, à été transporté à un demi-kilomètre de l'édifice. A l'aide d'un lourd matériel dérobé dans l'atelier d'un machiniste de Châteauneuf, les cambrioleurs ont tenté de briser les parois de fer. Le jour les surpris sans qu'ils aient pu achever leur besogne, et ils ont dû se retirer, laissant toutes les valeurs intactes.  
Aux empreintes relevées sur la pierre, on présume que les cambrioleurs étaient au nombre de quatre.

**LA NEIGE**  
Paris, 1er mars. — Pendant toute la soirée d'hier et pendant une partie de la nuit, la neige n'a cessé de tomber, parfois à gros flocons, elle forme, ce matin, une couche fort épaisse ; elle a disparu dans les rues grâce à l'abondante projection de sel. Mais dans la banlieue, elle a gêné les communications et les tramways ont dû suspendre leur service.  
La neige a causé plusieurs accidents. Un employé de commerce, M. Bellanger, a glissé sur la bordure d'un trottoir et a été projeté dans le vide. Il a été transporté à l'hôpital Lariboisière. Rue de Bagnolet, les trois chevaux d'un gros camion furent électrocutés par un fil du tramway de l'Est-Parisien ; le conducteur, M. Roux, a été aussi atteint par le fil ; on l'a transporté à l'hôpital Lariboisière. Les deux chevaux ont été tués. Un omnibus de la ligne Vaugravier-Les-Halles, ont été également électrocutés par un fil de la ligne concordant-bonnet, à l'angle de la rue des Saints-Pères et du quai Voltaire.  
Plusieurs personnes ont été frappées de congestion : M. Antoine Durand, coiffeur à Argenteuil, a succombé à l'attaque de la neige. M. Lelièvre, ancien ouvrier peigneur, est tombé mort avenue Victor-Hugo ; M. Haest, marchand, a été frappé de congestion sur la route de Choisy-le-Roi.  
En Bretagne, une tempête a sévi sur la région de Quimper, coupant les communications télégraphiques et téléphoniques.  
En Italie, les provinces du nord souffrent du mauvais temps. Le froid est assez vif à Rome ; à Venise, la neige est tombée en grande quantité ; elle a même pu descendre plusieurs heures, renversant les passants, deux d'entre eux ont été tués ; la circulation dans le Grand Canal est complètement suspendue.

**LE CAS DE M. PATOUILLARD**  
Paris, 1er mars. — En annonçant qu'une enquête était ouverte au sujet de l'étrange tentative de cambriolage commise à Enghien, dans les conditions que nous avons rapportées et sur l'individu observé par M. Patouillard, commissaire de police, dans cette circonstance, nous avons dit que la direction de la Sûreté générale, nous avait demandé de suspendre ce magistrat jusqu'à ce que l'investigation fut terminée.  
On sait qu'aux termes du décret du 1er avril 1897, sur le statut des fonctionnaires du service de la Sûreté générale, l'échelle des peines disciplinaires prévoit six motifs différents : 1<sup>o</sup> l'insubordination ; 2<sup>o</sup> l'absence sans permission, le déplacement d'office ; 3<sup>o</sup> la rétrogradation ; 4<sup>o</sup> la révocation.  
Le ministre statue directement sur les quatre premières mesures. En ce qui concerne la cinquième, elle est subordonnée à la décision d'un conseil d'enquête qui ordonne l'occupation de la fonction ; 5<sup>o</sup> la suspension ; 6<sup>o</sup> la révocation ; 7<sup>o</sup> la démission ; 8<sup>o</sup> la démission administrative ; 9<sup>o</sup> la démission administrative ; 10<sup>o</sup> la démission administrative ; 11<sup>o</sup> la démission administrative ; 12<sup>o</sup> la démission administrative ; 13<sup>o</sup> la démission administrative ; 14<sup>o</sup> la démission administrative ; 15<sup>o</sup> la démission administrative ; 16<sup>o</sup> la démission administrative ; 17<sup>o</sup> la démission administrative ; 18<sup>o</sup> la démission administrative ; 19<sup>o</sup> la démission administrative ; 20<sup>o</sup> la démission administrative ; 21<sup>o</sup> la démission administrative ; 22<sup>o</sup> la démission administrative ; 23<sup>o</sup> la démission administrative ; 24<sup>o</sup> la démission administrative ; 25<sup>o</sup> la démission administrative ; 26<sup>o</sup> la démission administrative ; 27<sup>o</sup> la démission administrative ; 28<sup>o</sup> la démission administrative ; 29<sup>o</sup> la démission administrative ; 30<sup>o</sup> la démission administrative ; 31<sup>o</sup> la démission administrative ; 32<sup>o</sup> la démission administrative ; 33<sup>o</sup> la démission administrative ; 34<sup>o</sup> la démission administrative ; 35<sup>o</sup> la démission administrative ; 36<sup>o</sup> la démission administrative ; 37<sup>o</sup> la démission administrative ; 38<sup>o</sup> la démission administrative ; 39<sup>o</sup> la démission administrative ; 40<sup>o</sup> la démission administrative ; 41<sup>o</sup> la démission administrative ; 42<sup>o</sup> la démission administrative ; 43<sup>o</sup> la démission administrative ; 44<sup>o</sup> la démission administrative ; 45<sup>o</sup> la démission administrative ; 46<sup>o</sup> la démission administrative ; 47<sup>o</sup> la démission administrative ; 48<sup>o</sup> la démission administrative ; 49<sup>o</sup> la démission administrative ; 50<sup>o</sup> la démission administrative ; 51<sup>o</sup> la démission administrative ; 52<sup>o</sup> la démission administrative ; 53<sup>o</sup> la démission administrative ; 54<sup>o</sup> la démission administrative ; 55<sup>o</sup> la démission administrative ; 56<sup>o</sup> la démission administrative ; 57<sup>o</sup> la démission administrative ; 58<sup>o</sup> la démission administrative ; 59<sup>o</sup> la démission administrative ; 60<sup>o</sup> la démission administrative ; 61<sup>o</sup> la démission administrative ; 62<sup>o</sup> la démission administrative ; 63<sup>o</sup> la démission administrative ; 64<sup>o</sup> la démission administrative ; 65<sup>o</sup> la démission administrative ; 66<sup>o</sup> la démission administrative ; 67<sup>o</sup> la démission administrative ; 68<sup>o</sup> la démission administrative ; 69<sup>o</sup> la démission administrative ; 70<sup>o</sup> la démission administrative ; 71<sup>o</sup> la démission administrative ; 72<sup>o</sup> la démission administrative ; 73<sup>o</sup> la démission administrative ; 74<sup>o</sup> la démission administrative ; 75<sup>o</sup> la démission administrative ; 76<sup>o</sup> la démission administrative ; 77<sup>o</sup> la démission administrative ; 78<sup>o</sup> la démission administrative ; 79<sup>o</sup> la démission administrative ; 80<sup>o</sup> la démission administrative ; 81<sup>o</sup> la démission administrative ; 82<sup>o</sup> la démission administrative ; 83<sup>o</sup> la démission administrative ; 84<sup>o</sup> la démission administrative ; 85<sup>o</sup> la démission administrative ; 86<sup>o</sup> la démission administrative ; 87<sup>o</sup> la démission administrative ; 88<sup>o</sup> la démission administrative ; 89<sup>o</sup> la démission administrative ; 90<sup>o</sup> la démission administrative ; 91<sup>o</sup> la démission administrative ; 92<sup>o</sup> la démission administrative ; 93<sup>o</sup> la démission administrative ; 94<sup>o</sup> la démission administrative ; 95<sup>o</sup> la démission administrative ; 96<sup>o</sup> la démission administrative ; 97<sup>o</sup> la démission administrative ; 98<sup>o</sup> la démission administrative ; 99<sup>o</sup> la démission administrative ; 100<sup>o</sup> la démission administrative ; 101<sup>o</sup> la démission administrative ; 102<sup>o</sup> la démission administrative ; 103<sup>o</sup> la démission administrative ; 104<sup>o</sup> la démission administrative ; 105<sup>o</sup> la démission administrative ; 106<sup>o</sup> la démission administrative ; 107<sup>o</sup> la démission administrative ; 108<sup>o</sup> la démission administrative ; 109<sup>o</sup> la démission administrative ; 110<sup>o</sup> la démission administrative ; 111<sup>o</sup> la démission administrative ; 112<sup>o</sup> la démission administrative ; 113<sup>o</sup> la démission administrative ; 114<sup>o</sup> la démission administrative ; 115<sup>o</sup> la démission administrative ; 116<sup>o</sup> la démission administrative ; 117<sup>o</sup> la démission administrative ; 118<sup>o</sup> la démission administrative ; 119<sup>o</sup> la démission administrative ; 120<sup>o</sup> la démission administrative ; 121<sup>o</sup> la démission administrative ; 122<sup>o</sup> la démission administrative ; 123<sup>o</sup> la démission administrative ; 124<sup>o</sup> la démission administrative ; 125<sup>o</sup> la démission administrative ; 126<sup>o</sup> la démission administrative ; 127<sup>o</sup> la démission administrative ; 128<sup>o</sup> la démission administrative ; 129<sup>o</sup> la démission administrative ; 130<sup>o</sup> la démission administrative ; 131<sup>o</sup> la démission administrative ; 132<sup>o</sup> la démission administrative ; 133<sup>o</sup> la démission administrative ; 134<sup>o</sup> la démission administrative ; 135<sup>o</sup> la démission administrative ; 136<sup>o</sup> la démission administrative ; 137<sup>o</sup> la démission administrative ; 138<sup>o</sup> la démission administrative ; 139<sup>o</sup> la démission administrative ; 140<sup>o</sup> la démission administrative ; 141<sup>o</sup> la démission administrative ; 142<sup>o</sup> la démission administrative ; 143<sup>o</sup> la démission administrative ; 144<sup>o</sup> la démission administrative ; 145<sup>o</sup> la démission administrative ; 146<sup>o</sup> la démission administrative ; 147<sup>o</sup> la démission administrative ; 148<sup>o</sup> la démission administrative ; 149<sup>o</sup> la démission administrative ; 150<sup>o</sup> la démission administrative ; 151<sup>o</sup> la démission administrative ; 152<sup>o</sup> la démission administrative ; 153<sup>o</sup> la démission administrative ; 154<sup>o</sup> la démission administrative ; 155<sup>o</sup> la démission administrative ; 156<sup>o</sup> la démission administrative ; 157<sup>o</sup> la démission administrative ; 158<sup>o</sup> la démission administrative ; 159<sup>o</sup> la démission administrative ; 160<sup>o</sup> la démission administrative ; 161<sup>o</sup> la démission administrative ; 162<sup>o</sup> la démission administrative ; 163<sup>o</sup> la démission administrative ; 164<sup>o</sup> la démission administrative ; 165<sup>o</sup> la démission administrative ; 166<sup>o</sup> la démission administrative ; 167<sup>o</sup> la démission administrative ; 168<sup>o</sup> la démission administrative ; 169<sup>o</sup> la démission administrative ; 170<sup>o</sup> la démission administrative ; 171<sup>o</sup> la démission administrative ; 172<sup>o</sup> la démission administrative ; 173<sup>o</sup> la démission administrative ; 174<sup>o</sup> la démission administrative ; 175<sup>o</sup> la démission administrative ; 176<sup>o</sup> la démission administrative ; 177<sup>o</sup> la démission administrative ; 178<sup>o</sup> la démission administrative ; 179<sup>o</sup> la démission administrative ; 180<sup>o</sup> la démission administrative ; 181<sup>o</sup> la démission administrative ; 182<sup>o</sup> la démission administrative ; 183<sup>o</sup> la démission administrative ; 184<sup>o</sup> la démission administrative ; 185<sup>o</sup> la démission administrative ; 186<sup>o</sup> la démission administrative ; 187<sup>o</sup> la démission administrative ; 188<sup>o</sup> la démission administrative ; 189<sup>o</sup> la démission administrative ; 190<sup>o</sup> la démission administrative ; 191<sup>o</sup> la démission administrative ; 192<sup>o</sup> la démission administrative ; 193<sup>o</sup> la démission administrative ; 194<sup>o</sup> la démission administrative ; 195<sup>o</sup> la démission administrative ; 196<sup>o</sup> la démission administrative ; 197<sup>o</sup> la démission administrative ; 198<sup>o</sup> la démission administrative ; 199<sup>o</sup> la démission administrative ; 200<sup>o</sup> la démission administrative ; 201<sup>o</sup> la démission administrative ; 202<sup>o</sup> la démission administrative ; 203<sup>o</sup> la démission administrative ; 204<sup>o</sup> la démission administrative ; 205<sup>o</sup> la démission administrative ; 206<sup>o</sup> la démission administrative ; 207<sup>o</sup> la démission administrative ; 208<sup>o</sup> la démission administrative ; 209<sup>o</sup> la démission administrative ; 210<sup>o</sup> la démission administrative ; 211<sup>o</sup> la démission administrative ; 212<sup>o</sup> la démission administrative ; 213<sup>o</sup> la démission administrative ; 214<sup>o</sup> la démission administrative ; 215<sup>o</sup> la démission administrative ; 216<sup>o</sup> la démission administrative ; 217<sup>o</sup> la démission administrative ; 218<sup>o</sup> la démission administrative ; 219<sup>o</sup> la démission administrative ; 220<sup>o</sup> la démission administrative ; 221<sup>o</sup> la démission administrative ; 222<sup>o</sup> la démission administrative ; 223<sup>o</sup> la démission administrative ; 224<sup>o</sup> la démission administrative ; 225<sup>o</sup> la démission administrative ; 226<sup>o</sup> la démission administrative ; 227<sup>o</sup> la démission administrative ; 228<sup>o</sup> la démission administrative ; 229<sup>o</sup> la démission administrative ; 230<sup>o</sup> la démission administrative ; 231<sup>o</sup> la démission administrative ; 232<sup>o</sup> la démission administrative ; 233<sup>o</sup> la démission administrative ; 234<sup>o</sup> la démission administrative ; 235<sup>o</sup> la démission administrative ; 236<sup>o</sup> la démission administrative ; 237<sup>o</sup> la démission administrative ; 238<sup>o</sup> la démission administrative ; 239<sup>o</sup> la démission administrative ; 240<sup>o</sup> la démission administrative ; 241<sup>o</sup> la démission administrative ; 242<sup>o</sup> la démission administrative ; 243<sup>o</sup> la démission administrative ; 244<sup>o</sup> la démission administrative ; 245<sup>o</sup> la démission administrative ; 246<sup>o</sup> la démission administrative ; 247<sup>o</sup> la démission administrative ; 248<sup>o</sup> la démission administrative ; 249<sup>o</sup> la démission administrative ; 250<sup>o</sup> la démission administrative ; 251<sup>o</sup> la démission administrative ; 252<sup>o</sup> la démission administrative ; 253<sup>o</sup> la démission administrative ; 254<sup>o</sup> la démission administrative ; 255<sup>o</sup> la démission administrative ; 256<sup>o</sup> la démission administrative ; 257<sup>o</sup> la démission administrative ; 258<sup>o</sup> la démission administrative ; 259<sup>o</sup> la démission administrative ; 260<sup>o</sup> la démission administrative ; 261<sup>o</sup> la démission administrative ; 262<sup>o</sup> la démission administrative ; 263<sup>o</sup> la démission administrative ; 264<sup>o</sup> la démission administrative ; 265<sup>o</sup> la démission administrative ; 266<sup>o</sup> la démission administrative ; 267<sup>o</sup> la démission administrative ; 268<sup>o</sup> la démission administrative ; 269<sup>o</sup> la démission administrative ; 270<sup>o</sup> la démission administrative ; 271<sup>o</sup> la démission administrative ; 272